



Le 4 décembre 2014 Elections professionnelles dans la Fonction publique

Commission Administrative Paritaire des Ingénieurs des Services Culturels du Patrimoine

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 4 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2011 la CGT, qui recueille 25.43% des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2010 la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 39% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A l'avancement d'échelon
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture, vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

La CGT Culture porte la reconnaissance de la filière.

La CGT a beaucoup œuvré pour qu'existe **un corps de débouchés en catégorie A pour les Techniciens, notamment des Services Culturels**. Créé par le décret 98-898 du 8 octobre 1998, le corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine reste un corps jeune, constitué d'après le bilan de gestion 2012 de 220 agents.

Règne pour ce corps la même confusion que celle qui prévaut pour la catégorie B des TSCBF : un statut unique regroupant des personnels aux fonctions très différentes.

Les missions méritent largement pour chacune d'entre elles, une approche et des règles spécifiques.

A nos yeux, ce mariage forcé nuit globalement à l'ensemble des agents du corps dont les qualifications sont ainsi mal reconnues.

Pourtant, les problématiques de chacune des spécialités ont, plus que jamais, besoin d'être prises en compte.

Régulièrement, les agents des Services Déconcentrés interpellent l'autorité ministérielle, avant hier Frédéric Mitterrand, hier Aurélie Filipetti et aujourd'hui encore Fleur Pellerin, lors de leurs visites dans les DRAC, sur les difficultés des agents des Bâtiments de France/patrimoine. Les responsabilités particulières qu'exercent les personnels, les qualifications qu'ils détiennent et l'expérience acquise doivent plus que jamais, et urgemment, être reconnues par l'administration. Les agents ont analysé un réel risque de perte de compétence, des métiers, une perte de sens et d'identité confirmée par la désorganisation complète des services liée aux « projets de services » imposés, complétée désormais par la future organisation territoriale de l'Etat.

Les agents réclament légitimement le respect des cadres d'emplois, des compétences, des savoirs faire et par là même, des personnes.

Au delà de l'organisation de concours d'ISCP en 2012 et de TSCBF en 2014, la CGT continue de revendiquer l'ouverture régulière de concours dans la spécialité Bâtiments de France/patrimoine. La CGT exige également que le nombre de postes ouverts au concours corresponde au nombre de candidats admis (exemple pour 2012, ouverture de 13 postes en externe, la liste des admis ne contenait que 11 personnes).

Des mesures dérogatoires statutaires doivent également être prises, afin de permettre un plan pluriannuel de requalification des emplois.

Désormais, la spécialité « services culturels » compte autant d'agents que la spécialité « patrimoine », 111 agents contre 109, d'après le bilan de gestion. Rappelons nous que cette spécialité, il n'y a encore que 8 ans, recensait 7 agents seulement.

Heureusement, **grâce à la mobilisation des personnels** de la filière et de la détermination sans faille de la CGT sur ce dossier, l'administration a fléchi et les possibilités d'accès au corps des ISCP ont été aménagées.

Et, c'est certainement encore par la pression des agents et l'action syndicale, que la clarification des missions devra être établie.

En effet, en l'absence de fiches de postes et de réels positionnements des agents dans les services, un certain nombre de collègues ayant intégré récemment le corps des ISCP, spécialité services culturels, ont préféré ou envisagent de quitter le corps.

Secrétaire général d'un établissement, responsable marketing, responsable des mécénats, missions de communication, de publication, d'édition, responsable des services scolaires, responsable du développement culturel, encadrement d'équipe d'accueil et de surveillance, missions de sécurité ... la spécialité

« services culturels » regroupe désormais, de bien nombreuses facettes, peu définies, qui d'un établissement à un autre peuvent être remplies tour à tour par un ingénieur, par un attaché, voire un contractuel. Fréquemment, vos élus CGT sont ainsi intervenus pour qu'un poste à la BIEP, initialement d'ISCP, ne soit pas publié pour un attaché par exemple. Pour la CGT, il est donc urgent que le ministère s'arrête sur les postes qu'elle entend faire relever de la catégorie A. C'est un véritable chantier de définition des missions, de définition des outils nécessaires à la professionnalisation des agents via notamment des propositions de la formation professionnelle continue que nous réclamons pour les agents.

Pour ce faire, un bilan des affectations doit être opéré, une discussion sur leur équilibre doit être engagée, tant sur le maillage territorial Paris / région parisienne / sites de province, tant sur les établissements d'affectation monuments / musées / administration centrale / archives, tant enfin sur les missions accueil des publics / encadrement des équipes / développement culturel...

Cette discussion pourra aussi alimenter notre demande de révision du régime indemnitaire des ISCP, régime qui n'a pas évolué ni dans les montants, ni dans sa composition depuis la création du corps en 98.

Mais, cette révision ne doit pas être contrainte par le seul cadre de l'application du nouveau régime indemnitaire de la Fonction publique, le RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce régime rénove plus qu'il ne remplace la controversée PFR et sera appliqué dès janvier 2017.

Autre point de négociation à ouvrir rapidement avec le Ministère : l'équilibre entre les deux grades du corps des ingénieurs, cet équilibre est bien éloigné de celui des autres corps de la catégorie A du Ministère de la Culture : exemple pour les attachés, **57,58 % des agents**

du corps sont dans le premier grade et 42,42% dans le grade supérieur ; pour les ingénieurs, 82% des agents du corps sont dans le premier grade et 18% relèvent de la classe supérieure !!! Or, il y a trois ans 78% des agents étaient en classe normale et 22% en classe supérieure, la situation s'est donc dégradée.

Pour la CGT, il est indispensable que les prochains taux de ratio promu/promouvables pour les années 2015-16-17 doivent enregistrer une notable hausse et au delà de cette nécessaire augmentation, des mesures dérogatoires spécifiques d'accès dans le grade supérieur doivent être proposées. Le rééquilibre entre les deux grades pourrait s'effectuer en plusieurs étapes et pourrait dans un premier temps conduire à un doublement de la classe supérieure, soit environ 35% des agents dans ce grade.

Il est nécessaire alors que les responsabilités particulières qu'exercent les agents, les qualifications qu'ils détiennent et l'expérience acquise doivent plus que jamais être reconnues par l'administration lors des promotions. Les responsables hiérarchiques doivent s'impliquer lors des campagnes d'évaluation pour mieux traduire toute la richesse des missions exécutées de leurs agents afin de les valoriser par les promotions.

Vos élus CGT s'engagent non seulement à veiller au bon déroulement des carrières des Ingénieurs, mais aussi de porter sans relâche ces premières revendications.

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP ou d'une CCP porte les valeurs et les positions de la CGT ; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en oeuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

-  à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
-  à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
-  à lutter contre les décisions arbitraires ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

-  à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
-  à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
-  à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;
-  à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

-  à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
-  à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Ingénieurs des Services Culturels du Patrimoine est composée de 4 titulaires (et 4 suppléants) sur 2 grades.

- 1 Raoul MONNIER - STAP Aude
- 2 Didier GORCE - DG Patrimoine
- 3 Christophe NOULIBOS - Domaine National de St Cloud
- 4 Xavier MILAN - EP du Louvre

**VOTEZ ET FAITES
VOTER CGT
AVANT LE
4 DECEMBRE 2014**